

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>INSTRUCTIONS DE COURSE</b><br/><b>Coupe des Vrais Bateaux 505</b><br/><b>organisé par le C.N.H.S sur le lac d'Orient les 13 et 14 avril 2019</b></p> |
|--|

### Préambule

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition ou à défaut la licence FFVoile adhésion avec un certificat médical de non contre indication pour la pratique de la voile en compétition. Les mineurs fourniront en outre une autorisation parentale.
- le timbre valide de l'association de classe.
- l'autorisation de port de publicité de la FFV.
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par : les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.  
Le règlement de navigation du lac d'Orient. (Zone de navigation affichée au club).

## 2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis sont affichés sur les vitres du club house côté balcon au 1er étage.

## 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant l'envoi du signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché **avant 20H00 la veille** du jour où il prendra effet.

## 4 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le parking à bateaux près du ponton au port.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu ; ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

## 5 PROGRAMME DES COURSES

Inscriptions de 10h à 13h.

Samedi 13 avril : **14h : premier signal d'avertissement** et manches à suivre.

Dimanche 14 avril : **11h : premier signal d'avertissement** et manches à suivre.

- 5.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures.

6 **PAVILLON DE CLASSE** : Le pavillon de classe est le pavillon 505.

## 7 ZONES DE COURSE :

Zone réservée à la navigation à voile du lac d'Orient. (voir plan au club).

## 8 LES PARCOURS :

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe. La longueur approximative du parcours sera comprise entre 0,5 mille et 1,2 mille selon la force du vent. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.
- 8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux de parcours suivants seront utilisés :

Parcours n° 1 (pas de signe distinctif)

Parcours n° 2 : Flamme numérique 2

## 9 MARQUES

- 9.1 de parcours : bouées cylindriques jaunes et blanches.
- 9.2 de changement de parcours : bouée du cylindrique jaune et blanche.
- 9.3 de départ : bouée du parcours située à bâbord du bateau comité.
- 9.4 d'arrivée : bouée bâton jaune située sous le vent du bateau comité.
- 9.5 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque tel que prévu au § 12.2 des IC.

## 10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont : Interdiction de naviguer dans la réserve naturelle, les zones interdites le long des digues et la zone de plongée.

## 11 LE DÉPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26.
- 11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée cylindrique jaune et blanche, précisée au § 9.3 des IC, à l'extrémité bâbord.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes après son signal de départ** sera classé DNS.

## 12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) comme défini au 9.2 et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

- 13 **L'ARRIVÉE** : Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par le mât du bateau arborant un pavillon orange et le côté parcours de la bouée bâton jaune comme défini au § 9.4.

## 14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 14.1 La règle 44 des RCV s'applique comme indiqué en 44.1 et 44.2 et en 14.3 des présentes instructions.
- 14.2 L'annexe P (pénalités immédiates pour infraction à la règle 42) s'appliquera avec la modification suivante : La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 La RCV 44.2 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.4 La première pénalité pour une infraction à la RCV 42 P2.1 sera une pénalité d'un tour. Modification de la RCV 44.2.
- 14.5 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15 Temps cibles et Temps limites

|              | Pour passer la marque 1 | Pour finir |
|--------------|-------------------------|------------|
| Temps cible  | 15 minutes              | 50 minutes |
| Temps limite | 1 heure                 | 2 heures   |

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a).

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée.

Les bateaux manquant à finir dans un délai de **15 minutes après le premier bateau** ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

- 16 RÉCLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE RÉPARATION**  
Les formulaires de réclamation et de reconnaissance d'infraction sont disponibles au secrétariat de course.  
Les réclamations, les demandes de réparation et de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la série a fini la dernière course du jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont des parties ou des appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury qui sera le bureau du club house, situé au rez-de-chaussée du club house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. :
- départs : bateaux en attente
  - règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout-dehors)
  - publicité
  - bateaux accompagnateurs
  - évacuation des détritrus
  - communications radio
- Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture a été informée de la décision la veille ;
  - b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour, ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie les règles 66.et 62.2.
- 17 CLASSEMENT**
- 17.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.
- 17.2 2 courses doivent être validées pour constituer une série.
- 17.3 Courses retirées  
Si 2 courses seulement ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses.  
De 3 à 6 courses validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.  
À partir de 7 courses validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais scores.
- 18 RÈGLES DE SÉCURITÉ**  
Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT**
- 19.1 Le remplacement d'équipier ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.
- 20 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**  
Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 22 BATEAUX OFFICIELS :**  
Les bateaux de l'organisation sont identifiés par des flammes orange ou des pavillons CNHS.
- 23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24 ÉVACUATION DES DÉTRITUS :**  
Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.
- 25 COMMUNICATION RADIO :**  
Excepté en cas d'urgence, aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course.
- 26 PRIX :**  
Des prix seront distribués comme à l'habitude.
- 27 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.  
En conséquence, en acceptant de participer à une course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

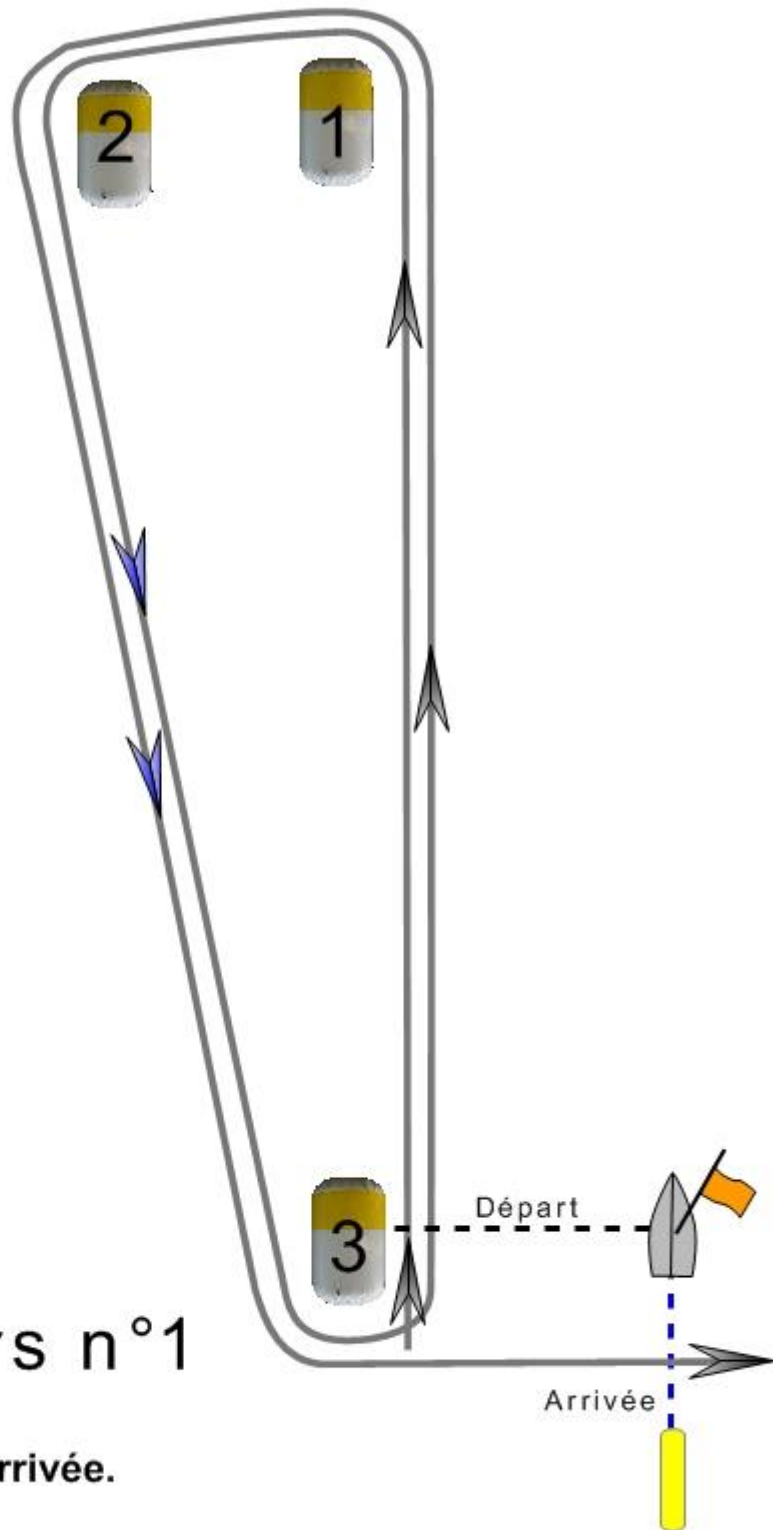
**Composition du corps arbitral :**

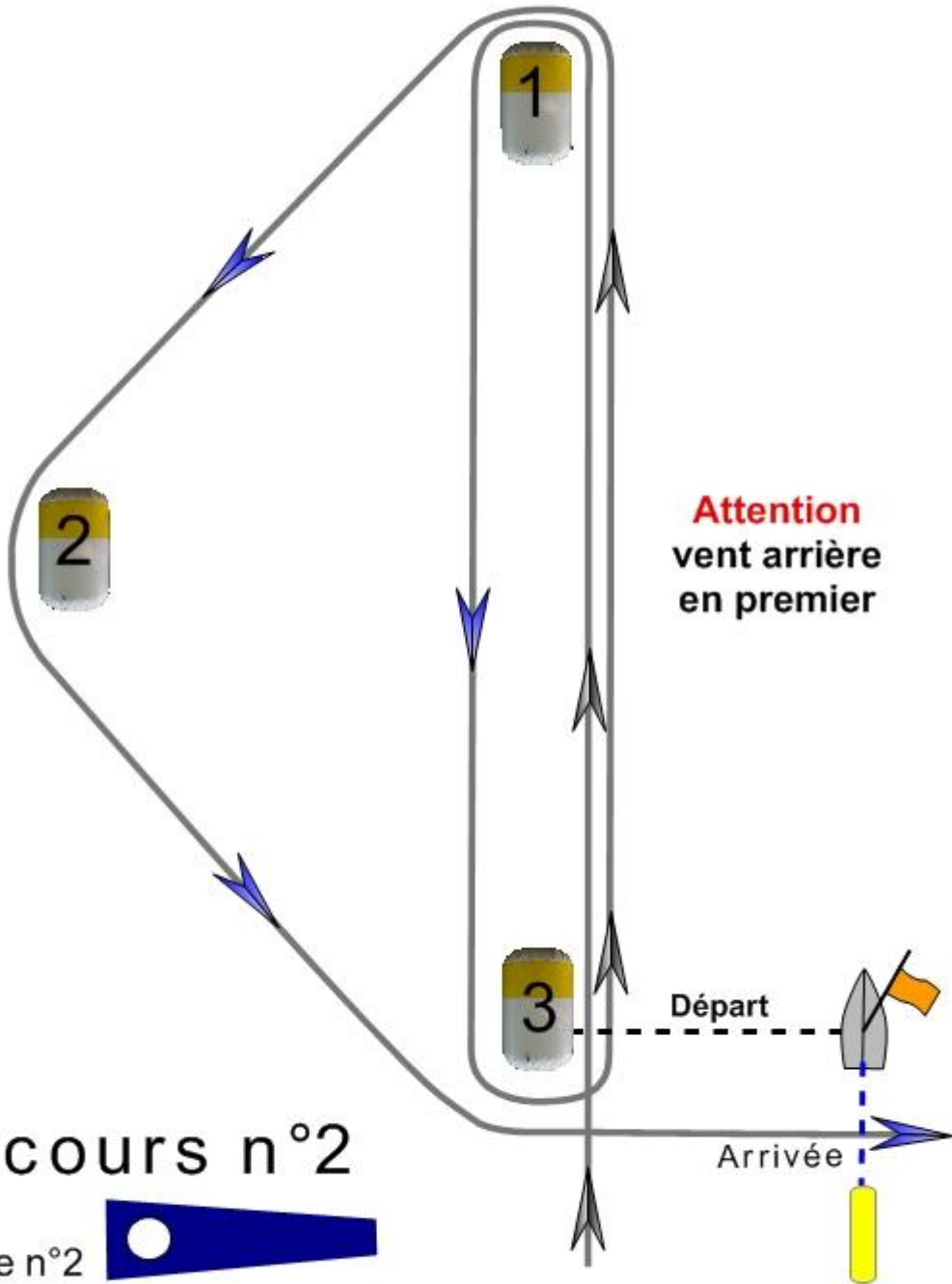
**Président du Jury : Jacques TERRASSON**

**Président du comité de course : Jean-Pierre EVRARD**


# Parcours n°1

Départ,  
1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée.





## Parcours n°2

Flamme n°2 

Départ\_1\_3\_1\_2\_3\_Arrivée

Marques à laisser à bâbord